

**CONDITIONS TARIFAIRES STANDARD**  
**GESTION SOUS MANDAT**  
*(en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026)*

MANDATS DE GESTION GSM	
<i>Profils de gestion</i>	ACTIONS EUROPÉENNES, ACTIONS RENDEMENT, ACTIONS INTERNATIONALES, STOCK PICKING*
Tranches	Commission de gestion TTC <sup>(1)</sup>
Inférieur à 300 000 €	1,20 %
300 000 € à 500 000 €	1,10 %
Supérieur à 500 000 €	1,00 %

\* Les profils *Diversifié Rendement* et *Obligataire* ne sont plus commercialisés

PRIVILÈGES			
Profils de gestion	Entre 20 000€ et 30 000€	Supérieur à 30 000€	
	Commissions de gestion TTC <sup>(1)</sup>	Commissions de gestion TTC <sup>(1)</sup>	Minimum de perception TTC
Actions Européennes	1 %	0,80 %	300 €
Actions Rendement	1 %	0,80 %	300 €
PEA PME	1 %	0,80 %	300 €
ETF Monde	1 %	0,80 %	300 €

MANDATS D'ARBITRAGE <sup>(2)</sup>	
Politiques de gestion	Commission de gestion TTC <sup>(3)</sup>
Dynamique	0,45 %
Equilibre	0,45 %
Modéré	0,25 %
Audace Responsable	0,45 %

CONTRATS DELFEA/PREMIUM <sup>(2)</sup>		
Politiques de gestion	Commission de gestion HT <sup>(3)</sup>	Minimum de perception
Fonds interne collectif	0,35 %	Aucun
Fonds interne dédié	0,50 %	Aucun

(1) La commission de gestion est calculée sur la base de l'actif net du portefeuille géré valorisé après la dernière séance de bourse de l'année civile. Aucun droit de garde n'est facturé.

(2) Pour tous les autres frais du contrat d'assurance vie ou de capitalisation : droits d'entrée sur versement, frais sur encours, frais de sortie, il faut se référer au contrat et avancements éventuels. Aucun frais d'arbitrage n'est appliqué conformément à la Loi Industrie Verte.

(3) La commission de gestion est calculée sur la base de l'encours du contrat géré le dernier jour de chaque année civile.



FRAIS DE TRANSACTION SUR COMPTES TITRES OU CONTRATS DELFEA/PREMIUM	
ACTIONS / OBLIGATIONS	
Bourse France	
Frais par ordre titres au porteurs TTC <sup>(6)</sup>	5,60 € + 1,00 % du montant de la transaction (minimum 15 €)
Frais par ordre titres au nominatif TTC <sup>(6)</sup>	35 € + 1,00 % du montant de la transaction (minimum 15 €)
Bourses Étrangères	
Taux appliqué au montant de la transaction <sup>(4)</sup>	1,00 %
Minimum forfaitaire par transaction <sup>(4)</sup>	42 €
Maximum forfaitaire par transaction <sup>(4)</sup>	100 €

À noter, des taxes peuvent venir s'ajouter aux frais perçus par la Banque (Taxe sur les Transactions Financières, TVA).

FRAIS DE TRANSACTION SUR PEA <sup>(5)</sup> ET PEA PME	
Bourse France <sup>(6)</sup>	0,5% du montant de la transaction
Bourse étrangère <sup>(6)</sup>	0,5% du montant de la transaction

À noter, des taxes peuvent venir s'ajouter aux frais perçus par la Banque (Taxe sur les Transactions Financières, TVA).

OPC ( <i>Organismes de Placements Collectifs</i> )	
Frais sur souscription / rachat prélevés par la banque	GRATUIT
Droits d'entrée / sortie prélevés par la société de gestion + commissions ADL (Anti-Dilution Levy)	Au maximum ceux indiqués dans le DICI ( <i>Document d'Information Clé pour les Investisseurs</i> ) du fonds et/ou prospectus
Frais de gestion	En fonction des sociétés de gestion : voir notice DICI et/ou prospectus

Dans le cadre des plans d'épargne en actions et des comptes titres, la Gestion sous Mandat BPVF ne perçoit pas de rétrocessions de frais de gestion dans le cadre d'investissement sur des OPCVM (*Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières*) et/ou FIA (*Fonds d'Investissement Alternatifs*).

- (4) Plus frais broker étranger
- (5) Plan d'épargne en actions
- (6) Frais broker inclus

